

Imprimez vous-même votre modèle de prescription personnalisé

Vous avez désormais la possibilité d'imprimer vous-même votre propre modèle de prescription, sur lequel sont pré-encodés vos nom, prénom et code-barres représentant votre numéro INAMI. Ce nouveau service est disponible via notre [application MyInami](#).

Faites imprimer vos modèles de prescription via un imprimeur

Si vous voulez faire imprimer vos carnets de prescription par un imprimeur (vous trouverez une liste d'imprimeurs sur Internet par une recherche sur les mots « impression prescription »), vous pouvez le référer à cet [aperçu \(destiné à votre imprimeur\) du nouveau modèle de prescription « papier »](#).

Attention : En tant que prescripteur, ne téléchargez pas cet aperçu pour imprimer vous-même vos prescriptions, même après y avoir inséré vos coordonnées (code-barres représentant votre code INAMI, nom et prénom). Pour imprimer vous-même vos propres prescriptions personnalisées (pré-encodées), utilisez notre application MyINAMI (voir information ci-dessus).

« En tant que médecin, dentiste ou sage-femme, vous pouvez encore prescrire des médicaments en ambulatoire sur support papier dans ces situations exceptionnelles:

- Si vous avez atteint l'âge de 64 ans au 1^{er} janvier 2020.
- Si vous rédigez la prescription en dehors de votre cabinet, par exemple au domicile de votre patient ou en maison de repos (et de soins), et ce indépendamment de votre âge.
- En cas de force majeure. Un « protocole de secours pour la prescription électronique de médicaments aux patients en ambulatoire » décrit les conditions et les situations dans lesquelles la prescription papier reste autorisée pour cas de force majeure:

o lorsque le besoin d'aide médicale urgente est incontestable

o lorsque le prescripteur est étranger et n'a pas de NISS (ou numéro bis)

o lorsque le patient étranger n'a pas de NISS (ou numéro bis)

o pour un nouveau-né en attente de NISS

Pour faire imprimer vos ordonnances sur papier, vous pouvez les obtenir sur le site du journal du médecin : www.lejournaldumédecin.com/carnets ou

contacter par ce biais Guido Marit dont l'adresse mail est :

guido.marit@roularta.be

Vous pouvez également contacter **A&S imprimerie sur le mail**

as.imprimerie@gmail.com

Ou **HIBOU printing** au 019/54.44.25 ou info@lehibou.be